

Rect.

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 880 Rect.

Cet amendement, mis en distribution sous le n° 880, a été déclaré irrecevable en application de l'article 89 du Règlement.